

CRITERES D'EXERCICES IMPOSES

Pupilles

1 ^{er} Degré	2 ^{ème} Degré	3 ^{ème} Degré	4 ^{ème} Degré	5 ^{ème} Degré
Pas de franchissement de barre en sortie Pas de rouleau Pas de passage à l'ATR Pas d'équerre Barres basses 1m20	Pas d'établissement Pas de bascule 1 maintien aménagé autorisé Pas rouleau Barres basses 1m20	Pas de passage à l'ATR Pas d'établissement arrivée jambes serrées Pas de bascule arrivée jambes serrées	Pas d'ATR tenu Pas de salto	Pas de B Pas de valse Pas de ½ tour avant ou arrière de l'appui à l'appui Le mouvement doit se faire en conservant constamment le contact avec les barres Pas de sortie en extrémité 1 ATR tenu et 1 maintien autorisés

Adultes

1 ^{er} Degré	2 ^{ème} Degré	3 ^{ème} Degré	4 ^{ème} Degré	5 ^{ème} Degré
Pas de passage à l'ATR Pas de bascule Pas d'établissement à l'appui libre	Pas d'ATR Pas de bascule et pas d'établissement à l'appui libre jambes serrées	Pas d'ATR tenu Pas de bascule progression Pas de ½ tour à l'appui Pas de valse	Pas de B Pas de salto Pas d'ATR force 8 éléments max	1 B maxi Sortie salto autorisée Pas de sortie en extrémités 9 éléments max